

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 40

pouvoirs : 4

votants : 44

L'an deux mille dix sept, le vingt-neuf mars à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 22 mars 2017

Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL BARON
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET BARAUD MARCHAIS J.P. MARCHAIS J. POUPÉLIN
AUBRON LEGOUT BUZONIE
MMES BRAUD BABIN CHOBLET TESSERAU HOUSSIN VIVANT DAVIOT SECHER MEILLERAI BOUCHER PETITEAU
MOSTEAU GILBERT ARBERT LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr ROCHET), Mme LERAY
(pouvoir à Mme BRAUD), Mme MENARD (pouvoir à Mr SABOURIN), Mr AGASSE (pouvoir à Mme GILBERT).

Absents excusés : Mr HUET, Mr RIVERY, Mr SERISIER, Mme CHARRIER.

Est nommé secrétaire de séance : René BARON

Budget Service de soins à domicile : vote du budget primitif 2017

Vu l'annexe portant sur l'architecture budgétaire de la CCSL à l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016,
portant fusion des communautés de Communes Loire-Divatte et de Vallet, et créant la Communauté de
Communes Sèvre et Loire au 1^{er} janvier 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation faite en commission finances réunie les 6 et 20 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

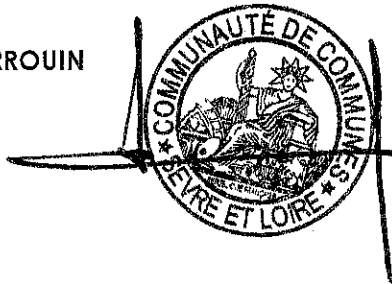
- **ADOpte** le budget primitif 2017 du budget service de soins à domicile qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Service de Soins à Domicile	Fonctionnement	497 655 €
	Investissement	1 500 €

Fait à Vallet, le 29 mars 2017

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le - 3 AVR. 2017

de son affichage le - 3 AVR. 2017

**Accusé réception Préfecture,
via FAST,**

le - 3 AVR. 2017